

Charte d'impartialité PGC / Groupe

Mai 2023

L'impartialité est un des éléments essentiels à respecter lors de nos activités d'inspection et chacun d'entre nous doit veiller à la respecter. Qu'elle soit réelle ou perçue, l'impartialité est un facteur clef dans la reconnaissance de notre organisme sur le marché. Nous devons délivrer des prestations à valeur ajoutée, en toute objectivité et exemptes de doute quant à l'impartialité.

Nous avons analysé les risques d'impartialité potentiels et défini des dispositifs permettant de les éviter ou de les minimiser. Nous nous engageons à revoir cette analyse a minima à chaque revue de direction et nous la tenons à disposition des organismes de tutelle.

Toutes les personnes intervenant dans les activités d'inspection doivent pouvoir agir sans qu'aucune influence ne vienne perturber leur décision. Lorsqu'un risque apparaît, chacun a le devoir d'informer, selon son choix, son responsable hiérarchique ou le Comité de Direction.

Nous nous engageons à nous impliquer dans cet objectif d'impartialité en respectant l'ensemble des procédures définies et en validant cette charte d'impartialité. Nous mettrons tout en œuvre pour que chacun d'entre nous puisse prendre des décisions en toute indépendance et impartialité.

Vincent RAULT
(OVALT)
Président

